



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## PME

Question écrite n° 84252

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger sur le rapport « Gagner la bataille de l'exportation avec les PME » rendu par le Conseil économique, social et environnemental. En effet celui-ci préconise d'élargir l'accès au volontariat international en entreprise (VIE). Il lui demande de lui indiquer ses intentions à ce sujet.

### Texte de la réponse

Le succès de la formule VIE n'est plus à démontrer : plus de 60 000 jeunes sont inscrits sur la plateforme de recrutement en ligne des VIE et plus de 8 400 sont en poste aujourd'hui. - 1/3 des cadres commerciaux à l'international ont débuté leur carrière ainsi ; - 7 jeunes sur 10 obtiennent un poste dans l'entreprise de leur VIE ; - 97 % ont un emploi à l'issue ou dans les mois qui suivent leur mission dont 8 sur 10 sous forme de CDI. Le dispositif VIE géré par Business France constitue donc un moyen important d'internationalisation des entreprises et de renforcement de la communauté économique française dans le monde. Le gouvernement a confirmé l'importance du VIE dans le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi du 6 novembre 2012. La décision no 16 fixe en effet l'objectif de "développer le nombre de VIE de 25 % en trois ans et en démocratiser l'accès, tant pour les PME et ETI, que pour des profils plus diversifiés de jeunes diplômés". C'est pourquoi le secrétaire d'Etat a choisi de soutenir la montée en puissance de ce dispositif majeur à la fois pour l'emploi des jeunes et l'internationalisation de nos entreprises. Le Contrat d'objectif et de performance (COP) de Business France pour 2015-2017 fixe en conséquence un objectif ambitieux de 10 000 VIE en poste à l'horizon 2017. Cet objectif a été entériné lors du premier conseil d'administration de l'opérateur le 7 juillet 2015. L'ambition est également de développer l'utilisation du dispositif VIE dans les PME afin de soutenir leur développement international. Un objectif a été inscrit dans le COP de Business France pour atteindre 4 000 VIE en poste dans des PME-ETI en 2017 sur les 10 000 VIE prévus. De plus, face au constat de la concentration de recrutement de VIE diplômés à bac+5, en dépit de l'ouverture du dispositif "sans condition de diplôme", un nouveau dispositif, le "VIE Pro", a été mis en place visant à rendre le programme plus accessible aux jeunes moins diplômés, inscrits dans un cursus de licence professionnelle. Le VIE Pro a été instauré par une convention cadre signée le 13 mars 2012 par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, la conférence des présidents d'université (CPU), Ubifrance, le MEDEF, la CGPME, et le Cercle Magellan. Le dispositif a été lancé officiellement en novembre 2013 par la ministre du commerce extérieur, Madame Nicole Bricq. Une première phase d'expérimentation a été menée avec plusieurs universités volontaires à la rentrée 2013/2014 (Marne la Vallée, Le Havre, Cergy-Pontoise et Valenciennes) dans des secteurs ciblés comme le tourisme, les transports, la logistique, le BTP et la grande distribution. Ces universités ont donné leur accord pour aménager leurs cursus de licence professionnelle, en remplaçant le stage des étudiants de 4 mois et demi par une mission VIE d'une durée minimum de six mois, préalablement validée par l'unité d'enseignement dédiée pour l'obtention du diplôme. Business France, en tant que gestionnaire du dispositif VIE, a mené plusieurs campagnes de

promotion du VIE Pro auprès des entreprises et des étudiants dès fin 2013 et poursuivies courant 2014. Cependant, le dispositif n'a pour l'instant pas rencontré le succès attendu, seuls une cinquantaine de jeunes étant partis à ce jour. Une expertise est actuellement menée en lien avec Business France, afin de proposer des pistes d'amélioration du dispositif et favoriser une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de VIE Pro. Partant du constat que les besoins de l'entreprise restent le principal déclencheur de la mise en place d'une mission VIE pour les filières courtes, il pourrait être envisagé de faire évoluer le dispositif initial pour mieux répondre aux besoins des entreprises en ciblant de nouvelles filières professionnelles (aéronautique, informatique, génie mécanique ...) et en élargissant le concept du VIE afin de promouvoir les filières technologiques ou techniques (bac+2 à bac+3). Un bon niveau en langue étrangère est par ailleurs un facteur important du développement du projet VIE pro.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 84252

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

**Ministère attributaire :** Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 juillet 2015](#), page 5096

**Réponse publiée au JO le :** [22 décembre 2015](#), page 10472